

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022

**DOSSIER N°2022-10-03 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
(CAO)**

Le 21 octobre 2022, réunie dans la salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

L'assemblée générale,

Vu les statuts de l'Agence départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment l'article 11 portant sur le rôle de l'Assemblée générale,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales qui stipule : « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.»

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du même code, la commission d'un établissement public est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Même si l'Agence n'a jusqu'alors jamais passé de consultation en appel d'offres, il est proposé de doter l'Etablissement d'une commission d'appel d'offres en cas de besoin.

La commission sera composée de 5 membres titulaires à désigner avec autant de suppléants.

La présidence sera assurée par le Président de l'Agence, autorité habilitée à signer les marchés publics concernés.

Il est proposé de désigner ces membres parmi les membres du Conseil d'administration.

Les administrateurs suivants se proposent d'intégrer la commission d'appel d'offres :

Collège des Conseillers départementaux

- Membres titulaires : Marie-Françoise FROUEL, Sophie DOUVRY
- Membres suppléants : Jean-Pierre FERET, José COLLADO

Collège des communes et intercommunalités

- Membres titulaires : Jérôme LARCHEVEQUE, Sylvain LAUNAY, Emmanuel LE SECQ
- Membres suppléants : Didier BOURBAN, Sébastien GOURDEL, Michel LEROYER

Après en avoir délibéré :

Article unique : désigne les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la commission d'appel d'offres (CAO) ci-après,

Collège des Conseillers départementaux

- Membres titulaires : Marie-Françoise FROUEL, Sophie DOUVRY
- Membres suppléants : Jean-Pierre FERET, José COLLADO

Collège des communes et intercommunalités

- Membres titulaires : Jérôme LARCHEVEQUE, Sylvain LAUNAY, Emmanuel LE SECQ
- Membres suppléants : Didier BOURBAN, Sébastien GOURDEL, Michel LEROYER

Fait, à Alençon le 21 octobre 2022 pour être porté au registre des délibérations.

Le Président


Christophe de BALORRE

| |
|--|
| Nombre de membres en exercice : 371 |
| Nombres de membres présents : 141 |
| Nombre de suffrages exprimés : 233 |
| <u>Vote</u> pour : 233 |
| contre : 0 |
| abstentions : 0 |

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

8 - NOV. 2022

